

COMITE DE DIRECTION

Réunion Plénière du Mardi 08 janvier 2019

P.V. N° 20

Président : M. Pierre GUIBERT

Vice-Président Délégué : M. William PONT

Secrétaire Général : André VITIELLO

Présents : Mmes Cathy DARDON – Valérie TOMASSONE – MM Gérard BORGONI - Guy BOUCHON – Guy BOURICHA – Albert DI RE – Patrick FAUTRAD – Antoine MANCINO – Jean PAOLINI – Jean Paul RUIZ – André SASSELLI – José VIVERO

Assistent à la Réunion : Mmes Nathalie COGGIA (Responsable du Secrétariat) – Ludivine REGNIER (CTD DAP)

MODALITES DE RECOURS

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions du Comité de Direction peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs ; L'appel est adressé à la commission d'Appel de la Ligue Méditerranée de Football par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

ORDRE DU JOUR

- *Traitement du courrier*

- *Nomination arbitre stagiaires (formation longue durée)*

- *Information*

CORRESPONDANCE

● F.F.F

- Adressant un courrier concernant la suite des visites pour le plan de mobilisation des territoires dans le cadre de la Coupe du Monde Féminine de la FIFA France 2019. Noté

● LIGUE MEDITERRANEE

- Une réunion LFA/Ligue/District aura lieu le mardi 22 janvier 2019 pour la signature des contrats d'objectifs territorial et la convention relative à notre équipe technique régionale. MM Pierre GUIBERT et William PONT seront présents.

- L'IR2F organise une formation des dirigeants en janvier 2019. Inscrivez-vous nombreux. Noté

- Adressant la convocation pour le CFF3 qui aura lieu du 14 au 17 janvier 2019 au PRADET 83. Noté

● CLUBS :

- **MAR VIVO** : Concernant le report d'un match de Coupe du Var. Noté

- **RACING FC TOULON** : Concernant un joueur muté. Le Vice-Président Délégué répondra

- **SPORTING CLUB DE TOULON** : Adressant les documents pour le label Jeunes. Noté

• **DIVERS :**

- **COMITE DEPARTEMENTAL OLYMPIQUE ET SPORTIF DU VAR :** Demandant des renseignements sur le nombre de licenciées filles au sein des clubs CENTRE SOCIAL TOULON EST et TOULON TREMPLIN. Réponse a été faite.
- **CDOS :** La cérémonie de présentation des vœux 2019 aura lieu le 14 janvier 2019 à 18h00. Le Président sera présent.
- **SANTALYS :** Remerciements pour l'autorisation d'utilisation du parking. Noté.
- **MAIRIE DU PRADET :** Accord pour prêt à titre gracieux des installations sportives lors des actions de formations. Remerciement
- **M. et Mme Jean Paul RUIZ et Mireille :** Adressant leurs meilleurs vœux pour l'année 2019. Remerciements.

NOMINATION ARBITRES STAGIAIRES

Suite proposition de la Commission des Arbitres, suite à la formation longue, le Comité de Direction procède à la nomination des arbitres stagiaires suivants :

- M. M'Hamed SMAILI (FC SEYNOIS)
- M. Mourad EL JATARI (AS BRIGNOLES)
- M. Mohammed FAOUZI (CLARET MONTETY)
- M. Yacine SMAILI (FC SEYNOIS)

PRESENCE DES MEMBRES DU COMITE DE DIRECTION AUX DIFFERENTES MANIFESTATIONS

BORMES : Galette des rois le mercredi 09 janvier 2019 à 16h : MM Jean Paul RUIZ et Patrick FAUTRAD

INFORMATION

«VIGILANCE METEO ORANGE»

Article 39 des Règlements Sportifs du District

Le report des rencontres résultant du déclenchement de la Vigilance Orange sur le site METEO FRANCE concerne **UNIQUEMENT** la VIGILANCE ORANGE pour « **PLUIES, INONDATIONS, NEIGE et VERGLAS** ».

UTILISATION DU MINIBUS DU DISTRICT

Le Comité de Direction rappelle les modalités de prêt du minibus :

>> Une demande écrite doit être adressée par mail au secrétariat du District en **indiquant la date, le lieu et le motif du déplacement.**

>> **Prêt d'un seul minibus par club et par week-end end limité à trois demandes par saison.**

>> Forfait de 30 € par jour demandés aux clubs affiliés pour son entretien avant chaque utilisation (+ chèque de caution de 200 €)

>> **Déplacements limités au secteur géographique de la Ligue Méditerranée :** VAR – BOUCHES DU RHONE - ALPES MARITIMES – ALPES DE HAUTE PROVENCE et GRAND VAUCLUSE.

MEILLEURS VŒUX 2019

Le Président et les membres du Comité de Direction souhaitent une bonne et heureuse année 2019 à tous dirigeant et joueurs des clubs, aux membres des Commissions, aux arbitres et aux délégués



*Prochaine réunion de bureau
Le Mardi 15 janvier 2019*

Le Président : Pierre GUIBERT
Le Vice-Président Délégué : William PONT
La Secrétaire Général : André VITIELLO